

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40223</b>	De <b>M. Éric Woerth</b> ( Les Républicains - Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> > Utilité des tests salivaires dans les écoles	<b>Analyse</b> > Utilité des tests salivaires dans les écoles.
Question publiée au JO le : <b>20/07/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le coût et l'utilité des tests salivaires dans les écoles. Pour faire face à la montée épidémique et pour maintenir au mieux les cours en présentiel, le Gouvernement a décidé, en février 2021, de mettre en place des tests salivaires pour les élèves. Les objectifs gouvernementaux étaient alors fixés à 300 000 tests par semaine. Néanmoins, cet objectif n'a jamais été atteint en raison du manque de tests, du faible ciblage et du manque de régularité. Il interroge donc le Gouvernement sur la réelle efficacité de dépistage par rapport à l'investissement consacré à la campagne de dépistage. Aussi, si les conditions sanitaires le nécessitent en septembre 2021, il lui demande si le Gouvernement envisage que le déploiement des tests soit davantage ciblé, ce qui permettrait notamment de limiter les coûts.